

2023/



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DÉLIBÉRATION N°2023/338
Objet : Décision modificative n°1 – Exercice 2023**

Séance du mercredi 22 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 novembre, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 16 novembre 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de
membres**

En exercice : 34(1)

Présents à la
séance : 24

Excusés

représentés : 9

Absent : 1

* Arrivé à 18 h 38 avant le vote
relatif au vœu de la commune en
faveur de la paix au Proche-Orient

** Arrivée à 18 h 52 avant le vote
relatif au vœu de la commune en
faveur de la paix au Proche-Orient

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Souad Medani, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Josiane Berrebi, Claudine Cordes, Omar Abbazi*, Valérie Marion**, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Nouredine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo, Dounia Lebik, Pierrick Brousseau, Christian Amar Henni, José Peres, Sandanakichenin Djanarthany, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Souad Medani, Véronique Gauthier à Aurélie Monfils, Nicolas Fené à Annabelle Mallet, Denise Poezevara à Siegfried Van Waerbeke, Sylvie Deforges à Serge Mercieca, Sonia Schaeffer à Gilles Melin, Nejla Toptas à Sofiane Seridji, Jérémy Kawouk à Marcus M'Boudou, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absent :

Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

(1) Nombre de membres en exercice porté à 34 compte tenu de la démission de Mme Karima Malki indiquée par M. Christian Amar Henni en début de séance et confirmée par la remise du courrier de démission

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
22 novembre 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/338

Objet : Décision modificative n°1 – Exercice 2023

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-1 et suivants,

VU le budget primitif 2023,

VU le budget supplémentaire 2023 et l'affectation des résultats 2022,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 14 novembre 2023,

APRES DELIBERATION

APPROUVE la décision modificative n°1 qui se décompose comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement :

- Chapitre 10 : Dotations divers et réserves : - 455 630,57 €
- Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues : 27 644,57 €
- Chapitre 040 : Opérations d'ordres de transferts entre section : 15 163,00 €
- Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : 614 609,00 €
- Chapitre 021 : Virement de la section de Fonctionnement : 405 275,00 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 607 061,00 €

Dépenses d'investissement :

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : - 10 079,00 €
 - Total des opérations d'équipement : - 114 400,00 €
- Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles : 97 000,00 €
 - Total des opérations d'équipement : 20 531,00 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours :
 - Total des opérations d'équipement : - 600,00 €
- Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : 614 609,00 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 607 061,00 €

2023/

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de Fonctionnement :

○ Chapitre 73 : Impôts et taxes :	66 621,00 €
○ Chapitre 74 : Dotations, subventions et Participations :	9 383,00 €
○ Chapitre 78 : Reprises sur amortissements et provisions :	3 982,00 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 79 986,00 €

Dépenses de Fonctionnement :

○ Chapitre 011 : Charges à caractère général :	9 882,00 €
○ Chapitre 014 : Atténuations de produits :	6 717,00 €
○ Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :	40 827,00 €
○ Chapitre 66 : Charges financières :	94 000,00 €
○ Chapitre 67 : Charges Exceptionnelles :	3 000,57 €
○ Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions :	-39 248,00 €
○ Chapitre 042 : Opérations d'ordre et transferts entre sections :	15 163,00 €
○ Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :	405 275,00 €
○ Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté :	- 455 630,57 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 79 986,00 €

La Décision Modificative n°1 est donc équilibrée en dépenses et en recettes pour la section d'investissement et de fonctionnement pour les montants suivants :

Investissement : 607 061,00 €
Fonctionnement : 79 986,00 €

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **01 DEC. 2023**

Publié le : **01 DEC. 2023**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme

Stéphane Raffalli

Maire de Ris-Orangis

Conseiller départemental de l'Essonne



2023/

01 DEC 2023
14 02 30